

Annexe - Documents pour demande de subvention des associations

Les demandes de subventions peuvent être effectuées par les associations communales ou ex-cantoniales pour :

- réaliser une action ou un projet d'investissement
- contribuer au développement d'activités
- contribuer au financement de l'association

Sont exclues du champ de subventionnement possible les manifestations à but commercial.

L'association devra compléter le dossier ci-joint et transmettre les documents demandés.

Les demandes doivent être adressées en Mairie avant **le 11 Avril** (date butoir).

Attention : Si le dossier est hors-délai, il ne sera pas examiné. Il en sera de même si après vérification des services et des documents manquants et malgré une relance, le dossier demeure incomplet.

Documents à joindre au dossier :

- Statuts de l'association (pour une 1ère demande de subvention ou si ses statuts ont changé depuis leur dernière transmission)
- Composition du conseil d'administration et du bureau de l'association
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale
- Organigramme des moyens humains (le cas échéant)
- RIB de l'association
- Justification des **disponibilités en trésorerie** de l'association (réserve du fonds associatif de moins de 2 mois, liste des soldes de chaque compte fournie par la banque)